

Son Alt.^e pour bonnes considerations a ce la
 mouuents, a autoris^{er} et autoris^{er} par es
 spirituels le sieur de Bichelhoffe Command^{ant}
 a Auxerre, Ville et Comte de Orange,
 a ~~auxerre~~ ^{auxerre} et leu^r par emprunt, soit sur les
 biens a ~~auxerre~~ ^{auxerre} de la 9^{me} Pape, ou sur ce
 qui est de la p^{re}cedente Rome, ou mesme
 sur la Bourse de la Ville a S. A. par la Ville,
 les serans de dixies dou de dix et de dix
 et pourra auoir bien pour la substance de
 La Garnison d' Auxerre et ce qui se despend
~~de la garnison~~ ^{de la garnison} et pour ce S. A. de faire
 le garnison d' Auxerre et d' Auxerre
 les persones par qui le 9^{me} serans a
 et le garnison, ~~de la garnison~~ ^{de la garnison}
 et de la garnison et reconnoittra de S.
 S. de Bichelhoffe, qui sera oblig^e de rendre
 compte de tous la Recette et mis d' icelles
 enij qui il appartient. ~~Le tout~~ ^{Le tout} par
 provision et j'ay a autre ord^r. Fait y

[Faint, mostly illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch. The text is arranged in approximately 20 horizontal lines. There are several dark ink blotches and some underlining visible within the script.]